

# Appel à Projets Inter-Régimes Lieux de Vie Collectifs 2026



Dates limites de dépôt des dossiers :

30 avril 2026

31 août 2026

# APPEL A PROJETS 2026 - Lieux de Vie Collectifs

## Le Contexte

La CARSAT d'Aquitaine et la MSA se coordonnent, en Inter Régimes, pour agir en faveur du lien social et de la prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées socialement fragilisées relevant des GIR 5 et 6. Cette démarche se traduit notamment par un soutien financier des « Lieux de vie collectifs à destination des personnes retraitées encore autonomes » nécessitant un cadre de vie sécurisant répondant à leurs besoins.

**Dans ce cadre, la CARSAT Aquitaine et la MSA lancent un Appel à projets Inter-Régimes 2026, afin d'apporter une aide financière aux projets de construction (bâti), extension, réhabilitation, modernisation et d'équipement des lieux de vie collectifs pour les personnes retraitées autonomes.**

## Le Cahier des charges

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Secteur géographique</i></b>                  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47) et Pyrénées-Atlantiques (64)</li></ul>  |
| <b><i>Public cible</i></b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnes retraitées autonomes relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisées</li></ul>  |
| <b><i>Qui peut répondre ?</i></b>                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les structures publiques ou privées (aucune aide financière ne sera attribuée à un particulier agissant en son nom propre)</li></ul>  |
| <b><i>Les critères de sélection des projets</i></b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Réponse à des besoins locaux</li><li>• Offre de proximité et cadre de vie sécurisant</li><li>• Projet de vie sociale centré sur le développement du lien social, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie</li><li>• Prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées fragiles</li><li>• Cadre architectural de qualité, adapté et répondant aux normes et réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable</li></ul> |
| <b><i>Les structures éligibles</i></b>              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Résidence Autonomie / MARPA</li><li>• Habitat Regroupé, Partagé ou Inclusif,</li><li>• Résidence Intergénérationnelle, Village Seniors</li><li>• Logements au sein de résidences sociales,</li><li>• Structures d'hébergement temporaires et Accueils de jour pour personnes retraitées GIR 5 et 6,</li><li>• Foyer d'animation, Salle commune, Clubs de retraités.</li></ul>   |

# La politique de financement des deux Caisses de retraites

| <b>Thématique</b>                 | <b>CARSAT Aquitaine</b>   | <b>MSA</b>  |
|-----------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs</b>                  | Financement de dépenses d'investissement pour la construction, réhabilitation, aménagement / équipement de lieux de vie collectifs pour personnes retraitées autonomes socialement fragilisées. | Répondre aux besoins des personnes âgées en situation de fragilité dans les territoires ruraux.                       |
| <b>Critères de sélection</b>      | Cahier des charges de la circulaire CNAV n°2015-32 du 28 mai 2015   | Implantation prioritaire en milieu rural.   |
| <b>Formes d'aides financières</b> | <u>Subvention</u> : petits travaux, équipements, aménagements intérieurs et extérieurs.<br><u>Prêt à taux zéro</u> : projets lourds (construction neuve, réhabilitation, extension).            | <u>Subvention uniquement</u> , pour petits travaux, équipements, aménagements intérieurs et extérieurs et ingénierie. |

## **Critères de priorisation des dossiers**

- Stade minimum de maturité du projet (PC/DP déposé)
- Nombre et montant des financements déjà obtenus
- Caractère social du projet (tarifs)
- Projet de vie sociale favorisant le lien social
- Implantation prioritaire en milieu rural (uniquement pour la MSA)

## **Prérequis :**

- Équipements non acquis avant décision de l'aide
- Travaux non commencés avant dépôt de la demande
- Démarrage des travaux sur l'exercice N ou N+1
- Diagnostic d'opportunité ou étude de besoins pour structures intermédiaires

## **Engagements du bénéficiaire**

- Permettre tout contrôle sur pièces ou sur place
- Mettre en œuvre des actions collectives de prévention
- Communiquer sur l'attribution de l'aide

Les aides financières de la CARSAT Aquitaine et de la MSA seront accordées sous réserve des disponibilités des fonds dédiés au présent Appel à projets 2026, et des évolutions de la politique d'Action Sociale.

# La prévention des risques professionnels : une des missions de la Carsat Aquitaine

Dans le cadre de sa mission de prévention des risques professionnels, la CARSAT Aquitaine souhaite sensibiliser les porteurs de projets à l'importance de la prévention des accidents corporels et des risques liés à l'amiante sur les chantiers. Cette dimension sera particulièrement prise en compte lors de l'examen des projets soumis.

## Pour en savoir plus sur nos actions de prévention vers les maitres d'ouvrages :

Cliquer sur l'image



En tant qu'acteur clé du secteur de la construction, vous avez la responsabilité de garantir la santé et la sécurité des intervenants, depuis la conception jusqu'à la réalisation des ouvrages.

L'identification et l'évaluation des risques dès la phase d'étude de vos programmes sont essentielles. Elles permettent non seulement de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais aussi d'éviter les surcoûts liés aux arrêts de chantier et aux procédures de recherche de responsabilités.

La prévention constitue ainsi un véritable levier de performance et un atout pour l'image de votre organisation.

## Calendrier de l'Appel à projets 2026

Dates limites de dépôt des candidatures :

1<sup>ère</sup> fenêtre.....> au plus tard le jeudi 30 avril 2026

2<sup>ème</sup> fenêtre.....> au plus tard le lundi 31 août 2026

## Modalités d'envoi du dossier de candidature

Dans le cadre de cet appel à projets inter-régimes, les porteurs peuvent solliciter une aide financière :

- ▶ de la CARSAT Aquitaine
- ▶ de la MSA de votre département
- ▶ ou des deux régimes simultanément



- ▶ Si vous sollicitez les deux régimes (CARSAT et MSA), vous devez impérativement transmettre votre dossier à chacun séparément. Un envoi à une seule caisse ne permettra pas à l'autre d'instruire votre demande.
  - ▶ Le dossier devra être déposé, dûment complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, via la plateforme sécurisée [BlueFiles](#) propre à chaque caisse.
  - ▶ Tout dossier incomplet ne sera, ni instruit, ni présenté en commission d'action sociale.
- ▶ Les dossiers envoyés par simple e-mail ou par voie postale ne seront pas étudiés.
  - ▶ Le projet ne doit pas avoir démarré avant : la décision d'attribution de l'aide financière par les Caisses (pour les équipements), le dépôt de la demande d'aide financière (pour les travaux).

## Contacts des Caisses de Retraites

Le dossier d'Appel à projets est également téléchargeable sur le site internet [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr) et pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rapprocher des référents de votre département :

Pour la CARSAT AQUITAINE

Page de dépôt sécurisé  
des Caisses

Cliquez sur les  
Caisses que vous  
souhaitez  
solliciter  
(CARSAT et/ou  
MSA)

**Nelly GIVRAN-LEMONNIER**

Chargée d'études Lieux de Vie Collectifs  
06 86 31 28 01

&

**Olivier DUGRAIS**

Chargé d'études Actions Collectives  
06 99 20 14 54

[actions.collectives@carsat-aquitaine.fr](mailto:actions.collectives@carsat-aquitaine.fr)

[CARSAT AQUITAINE](#)



Secteur géographique : 24, 33, 40, 47 et 64

Pour la MSA Gironde

**Sophie GUIRAUD**

Référente Aidants-Habitat  
Action Sanitaire et Sociale MSA Gironde  
06 16 67 32 13

[guiraud.sophie@msa33.msa.fr](mailto:guiraud.sophie@msa33.msa.fr)

[MSA GIRONDE](#)



Secteur géographique : 33

Pour la MSA Sud-Aquitaine

**Pascal LAMOUR**

Chargé de développement territorial

06 84 06 37 66

[lamour.pascal@sudaquitaine.msa.fr](mailto:lamour.pascal@sudaquitaine.msa.fr)

Secteur géographique : 40 et 64

MSA SUD AQUITAINE



Pour la MSA Dordogne & Lot-et-Garonne

**Oscarina ANTUNES**

Chargée de développement territorial

06 14 51 61 64

[antunes.oscarina@dlg.msa.fr](mailto:antunes.oscarina@dlg.msa.fr)

Secteur géographique : 24 et 47

MSA DORDOGNE  
LOT-ET-GARONNE

